

**Commune de Vis en Artois**  
**DE\_2024\_010**

**Séance du mardi 09 avril 2024**

**Membres en exercice**  
: 15  
**Présents** : 12  
**Votants**: 15

*L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 02 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.*

**Pour** : 15 - **Contre** :  
0 -  
**Abstentions** : 0

**Présents** : Daniel LADRIÈRE, Christian BOISLEUX, Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Laurence DERON, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Julien LETERME, Jean-Pierre SANTY, Julie VERMEESCH

**Secrétaire de séance**:  
Ghislaine ANSELIN

**Procurations**: Christian THIÉVET, Roger CANDAËS, Sébastien ROUSSELLE

**Absents Excusés**:

**CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT ADMINISTRATIF TITULAIRE A TEMPS  
COMPLET**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Monsieur le premier adjoint par délégation de Monsieur le Maire propose de créer un poste d'assistant administratif titulaire à temps complet, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie. Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs: en créant un poste d'assistant administratif à temps complet (35/35ème).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- D'adopter la proposition de Monsieur le Premier Adjoint, c'est-à-dire de créer un poste d'assistant administratif titulaire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie C, pour exercer les fonctions de Secrétaire de Mairie, à compter de 13 mai 2024.

- De modifier ainsi le tableau des emplois,

- D'inscrire au budget 2024 les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

AGEDI Dépôt Préfecture du Pas de Calais
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2024 062-216208645-20240409-DE_2024_010-DE

A Vis en Artois, le 09 avril 2024  
Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 18/04/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)